

Visa pour conjoint de Français court séjour

- Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment complété en français ou en anglais et signé
- Deux photographies d'identité récentes
- Passeport + Photocopie de ses 5 premières pages du passeport ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons
- Permis de résidence émis par les autorités compétentes de la municipalité de Shanghai, des provinces de l'Anhui, du Jiangsu ou du Zhejiang + photocopie
- Preuve du mariage :
 - Si le mariage a été célébré en France :
 - copie intégrale de l'acte de mariage délivrée par la Mairie;
 - Livret de famille (original + copie).
 - Si le mariage a été célébré à l'étranger :
 - Transcription de l'acte de mariage dans les registres de l'état-civil consulaire français (copie) ;
 - Livret de famille (original + copie).
- Preuve de la nationalité française du conjoint :
 - Si le conjoint français réside en Chine :
 - Carte consulaire (original + copie).
 - ou copie de la carte nationale d'identité
 - ou copie du passeport biométrique
 - ou copie du certificat de nationalité française
 - ou copie acte de naissance portant mention de la nationalité française,
 - ou le cas échéant copie ampliation du décret de naturalisation
 - ou, le cas échéant, copie ampliation du décret de réintégration dans la nationalité française
 - Si le conjoint français ne réside pas en Chine :
 - copie de la carte nationale d'identité
 - ou copie du passeport biométrique
 - ou copie du certificat de nationalité française
 - ou copie acte de naissance portant mention de la nationalité française,
 - ou le cas échéant copie ampliation du décret de naturalisation
 - ou, le cas échéant, copie ampliation du décret de réintégration dans la nationalité française
- Lettre d'intention du conjoint français avec sa signature et un numéro de téléphone où il peut être joint par le Consulat, accompagnée d'une photocopie de son passeport